

RECRUTEMENT EN SECONDE EUROPÉENNE AU LYCÉE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

Le lycée Saint-Exupéry propose à ses élèves de seconde deux parcours euro. Ces parcours s'adressent aux élèves affectés au lycée, et ne donnent pas droit à une dérogation.

Être inscrit en section euro, c'est :

- Suivre une heure de cours de DNL (discipline non linguistique) : cours d'histoire géographie en anglais ou en allemand.
- Bénéficier d'un horaire renforcé en langue vivante.
- Participer à un échange en Allemagne ou un voyage au Royaume-Uni. (Cette proposition n'est pas contractuelle, et peut n'être adressée qu'à certains élèves)
- S'engager pour une période de 3 ans, jusqu'à la fin de la terminale, et se soumettre à un examen supplémentaire afin de valider la mention européenne du baccalauréat.

Nouveauté 26 : les élèves inscrits en euro-allemand peuvent suivre dès la seconde une double DNL, en allemand et en anglais et bénéficieront alors d'une double mention euro pour le baccalauréat. Cette possibilité est sélective et n'est pas ouverte aux élèves qui candidatent en euro-anglais

1/ constitution du dossier :

Les familles devront faire parvenir au lycée Antoine de Saint-Exupéry les candidatures des élèves actuellement en classe de 3^{ème} avant le 18 mai 2026, cachet de la poste faisant foi.

Tout élève intéressé pour suivre la section européenne en 2^{nde} au lycée Saint Exupéry devra écrire une **lettre de motivation personnelle** (en français pour l'euro-allemand, et en anglais pour l'euro-anglais), à laquelle il ajoutera les **bulletins des deux premiers trimestres** de l'année de troisième. Dans la mesure du possible, on peut également joindre les résultats du test de positionnement evalang, ou tout autre document indiquant le niveau de l'élève en langues vivantes. Sur la lettre de motivation devront apparaître les coordonnées (courriel et téléphone portable des responsables légaux)

2/ commission d'examen au lycée :

Une commission « 2^{nde} européenne » formée par les professeurs du lycée étudiera chaque candidature avec soin. Les critères de sélection sont les suivants :

- Une participation active
- D'excellentes moyennes, notamment en anglais ou en allemand et en Histoire Géographie
- Des appréciations positives sur les bulletins.
- Au-delà des simples résultats scolaires, la commission accorde une grande importance à la motivation des élèves.

Nous pouvons accueillir 25 élèves en euro-allemand, et 56 élèves en euro-anglais ; or nous recevons beaucoup plus de demandes. Les meilleurs dossiers seront donc sélectionnés.

Pour l'anglais, à l'issue de cette commission, 3 listes seront constituées : une liste d'admis, une liste de refusés, et une liste d'élèves invités à un oral.

3/ oral :

Les professeurs d'anglais du lycée inviteront les élèves à échanger à l'oral en anglais pendant quelques minutes. A l'issue de cet oral, qui aura lieu fin juin – début juillet, les élèves seront soit admis, soit placés en liste complémentaire.

4/ à lire attentivement :

Une inscription en Seconde Européenne n'est pas sans contrainte : les élèves qui postulent pour cette section s'engagent pour trois ans et auront une heure de Discipline Non Linguistique (Histoire Géographie) par semaine chaque année.

Cependant, les professeurs se réservent la possibilité d'exclure un élève de la section européenne en fin d'année si l'implication n'a pas été assez forte.

De plus, la commission de recrutement ne rend aucun compte de ses délibérations : le choix des élèves, en plus du dossier et d'un éventuel oral, dépendra également d'un équilibre entre filles et garçons, et entre les collèves d'origine.

Les dossiers sont rendus anonymes avant examen : il est donc tout à fait possible de candidater en anglais ET en allemand. Si vous êtes retenus dans les deux sections, vous devrez effectuer un choix à l'inscription.

Attention : l'inscription définitive en section euro dépend de l'affectation au lycée Saint-Exupéry. Un élève affecté fin juin dans un autre établissement perdra immédiatement sa place en section euro.

Le proviseur, Samuel ROCHE

